



Yacht Club de l'Odet

Club affilié du Yacht Club de France



Rallye du Bot Conan 2019 Le 21 juillet 2019 - Yacht Club de l'Odet (YCO) - Bénodet

Grade 5 B (Sous l'égide de la Fédération Française de Voile)

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV).
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions ».
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.4 Les Règlements Spéciaux Offshore (RSO3).
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à :
 - 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux devront disposer d'au moins une VHF en état de marche.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2 Tous les bateaux devront présenter un certificat de jauge Osiris valide et avoir une longueur minimale de 5m.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au plus tard le 20 juillet 2019, au Yacht Club de l'Odet - Port de Penfoul - 29950 Bénodet. La fiche d'inscription disponible sur le site www.yco-voile.com devra être expédiée avant le 20 juillet 2019, par courrier ou E-mail.
- 3.3 Chaque membre de l'équipage doit présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence Club FFVoile mention « **compétition** » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en **compétition** datant de moins d'un an.
 - une autorisation parentale pour les mineurs.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1.5 million d'Euros.

4. DROITS A PAYER

Tarif unique par membre d'équipage	10.00€ TTC
------------------------------------	------------

5. PROGRAMME

Samedi 20 juillet 2019 :

- 16h00 à 19h00 : Confirmation d'inscription.

Dimanche 21 juillet 2019 :

- 9h00 : Briefing des équipages.
- 10h00 : Premier départ (Course au lièvre).
- 13h00 : Pique-nique au kiosque de Bot-Conan (Beg-Meil)
- 15h30 : Deuxième départ.
- 18h30 : Remise des prix.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de courses seront remises aux inscrits ayant un dossier complet.



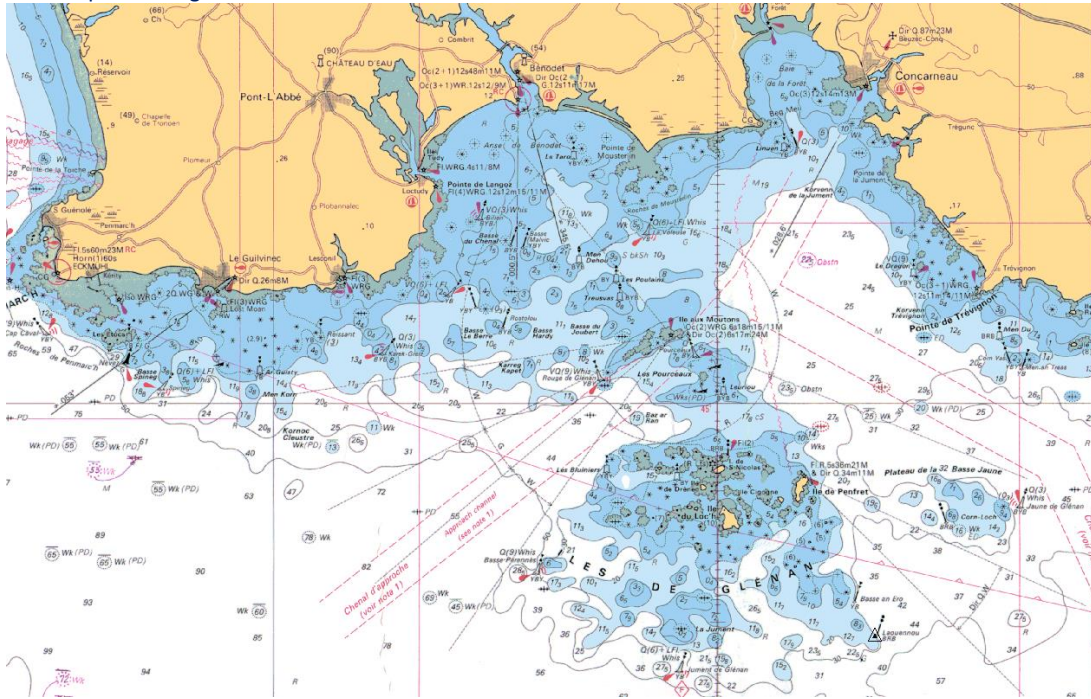
Yacht Club de l'Odet



Club allié du Yacht Club de France

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de types côtiers.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est située entre la pointe de Penmarc'h et la pointe de Trévignon. Les abords de l'archipel des Glénan feront partie intégrante de la zone de course.



8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifié de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- 9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le système de classement sera le système à minima.
- 9.3 Le calcul du temps compensé de bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

10. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par le guidon de l'YCO.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Des prix seront distribués aux trois premiers.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. TABLEAU DES MARÉES EN HEURES LOCALES LE DIMANCHE 21 JUILLET 2019

BM : 2H20 – 1.30m Ht	PM : 8H10 – 4.40m Ht	BM : 14H30 – 1.50m Ht	PM : 20H30 – 4.60m Ht
----------------------	----------------------	-----------------------	-----------------------

Port de Penfoul – 29950 Bénodet - France

Tél : +33 2 98 57 26 09 – Courriel : y.c.o@wanadoo.fr – Site : www.yco-voile.fr